

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Monsieur Stéphane LEDRU, Ent. CEGELEC SDEM LR –TSA 70011 chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX.
- Considérant les travaux d'enfouissement des réseaux – Rue Charles Gervais 76220 Ferrières-en-Bray.

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 09 décembre 2024 au 9 mars 2025 inclus, le stationnement et la circulation des véhicules sera réglementé suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : Les prescriptions des articles ci-dessous seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire, conformément à l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

Article 3 : La circulation sera en sens unique de circulation du Stade vers la Mairie, une déviation sera mise en place par la rue Saint Jean.

Article 4 : L'Entreprise CEGELEC SDEM LR devra mettre en place :

- Une signalisation pour sécuriser ses véhicules.
- Une signalisation pour le sens de circulation et la déviation.

Article 5 : Veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Stéphane LEDRU, Ent. CEGELEC SDEM LR en responsable de la mise en place de la signalisation,
- Le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.
-

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 06/12/ 2024

Le Maire,



Marie-France DEVILLERVAL